



Commission des libérations conditionnelles du Canada

Rapport annuel sur les dépenses de
voyages, d'accueil et de conférences
2019-2020



Comme l'exige la [Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements](#) du Conseil du Trésor, le présent rapport fournit de l'information sur les dépenses de voyages, d'accueil et de conférences de la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020.

Les dépenses de voyages, d'accueil et de conférences engagées par un ministère ou un organisme fédéral sont liées à des activités qui appuient le mandat du ministère ou de l'organisme et les priorités du gouvernement.

La CLCC contribue au résultat du gouvernement du Canada consistant à faire en sorte que le pays soit sûr et sécuritaire en prenant des décisions en temps opportun sur la mise en liberté sous condition, la suspension du casier et la radiation et en formulant des recommandations en matière de clémence, de manière transparente et responsable, tout en respectant les droits et la dignité des délinquants et des victimes, conformément aux responsabilités et aux pouvoirs qui lui sont attribués par la loi.

Les dépenses de voyages, d'accueil et de conférences de la CLCC soutiennent l'exercice des responsabilités essentielles suivantes:

- Décisions relatives à la mise en liberté sous condition;
- Applications transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition;
- Décisions relatives à la suspension du casier et recommandations concernant la clémence; et
- Services internes.

Les déplacements sont requis dans le cadre de la prestation du mandat de la CLCC. La composante la plus importante est le déplacement des commissaires et du personnel aux établissements correctionnels pour mener des audiences de libération conditionnelle. Des déplacements sont également requis pour la gouvernance interne, car le ministère compte au total six bureaux régionaux répartis dans cinq provinces plus le bureau national à Ottawa. Une autre raison principale des déplacements de la CLCC sont les déplacements requis pour de la formation. L'importance de la cohérence nationale dans la prise de décision en matière de libération conditionnelle exige que le personnel et les commissaires participent à la même formation à l'échelle du ministère. La CLCC s'efforce de minimiser les frais de voyage dans la mesure du possible en encourageant les options, telles que la téléconférence et la vidéoconférence.

La CLCC minimise les frais d'accueil dans la mesure du possible. L'exercice annuel de formation sur l'évaluation des risques (FAER) est la plus grande dépense d'accueil de la CLCC. Cette activité de formation annuelle propose des séances plénières en grand groupe ainsi que des ateliers en petit groupe et se tient dans des lieux hors site, à tour de rôle entre nos régions et le bureau national. La FAER se concentre spécifiquement sur les compétences en évaluation des risques, la prise de

décisions et la gestion de l'audition, entre autres sujets, et offre aux membres du conseil d'administration une formation pratique et pratique.

Les dépenses de la conférence de la CLCC représentent généralement les frais d'inscription à la conférence lorsqu'un employé de la CLCC a participé en tant que représentant officiel de l'organisation ou a présenté un sujet pertinent au mandat du ministère. Conformément aux exigences de déclaration du Secrétariat du Conseil du Trésor, les dépenses pour assister à des conférences dont le but principal est de permettre aux participants de maintenir ou d'acquérir des compétences ou des connaissances ne sont pas déclarées comme dépenses de conférence mais plutôt comme formation.

Dépenses de voyages, d'accueil et de conférences

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Exercice se terminant le 31 mars 2020

Catégorie de dépenses	Dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020 (en milliers de dollars)	Dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 (en milliers de dollars)	Écart (en milliers de dollars)
Voyages			
Activités opérationnelles	1 072 \$	1 071 \$	1 \$
Principaux intervenants	84 \$	94 \$	(10 \$)
Gouvernance interne	181 \$	116 \$	65 \$
Formation	543 \$	555 \$	(12 \$)
Autre	5 \$	5 \$	-
Total des dépenses de voyages	1 885 \$	1 841 \$	44 \$
Accueil	7 \$	13 \$	(6 \$)
Frais de conférences	9 \$	10 \$	(1 \$)
TOTAL	1 901 \$	1 864 \$	37 \$

Écarts importants par rapport à l'exercice précédent

Il n'y a pas eu d'écarts significatifs par rapport à l'exercice financier précédent.